

"Conjuguer le chez-soi au pluriel: le cas des habitats participatifs" - version non définitive

Pierre Servain

▶ To cite this version:

Pierre Servain. "Conjuguer le chez-soi au pluriel: le cas des habitats participatifs "- version non définitive. Espaces et sociétés (Paris, France), 2022, Cohabiter dans la ville: troubles, résistances, coopérations, 186-187, pp.19-34. 10.3917/esp.186.0019. hal-04314418

HAL Id: hal-04314418

https://hal.science/hal-04314418

Submitted on 29 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Conjuguer le chez-soi au pluriel : le cas des habitats participatifs » Version non définitive (avril 2021), pour HAL

Référence de la publication définitive :

Servain Pierre : décembre 2022, « Conjuguer le chez-soi au pluriel : le cas de l'habitat participatif »,

Espaces et Sociétés, n°186-187, p. 19-34

https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2022-3-page-19.htm

Pierre Servain Docteur en sociologie au Labers UR3149, Université de Brest pierre.servain@univ-brest.fr

Résumé:

La consigne « restez chez vous » entendue lors du confinement sanitaire de mars-avril 2020 repose sur une représentation statique du « chez-soi ». Cela éclaire par contraste le travail à l'œuvre dans les habitats participatifs dans lesquels le « chez-soi » renvoie d'une part à la cellule domestique du ménage dans son logement, mais aussi au groupe habitant constitué en tant que cellule domestique à part entière. Rendre compte de ce type d'expérience permet de se questionner sur des configurations possibles entre les relations de cohabitation et les relations de voisinage dans tout type d'habitat.

The "stay at home" instruction heard during the sanitary confinement of March-April 2020 is based on a static representation of "home". By contrast, this sheds light on the work at work in participatory habitats in which the "home" refers on the one hand to the domestic cell of the household in its home, but also to the living group formed as a separate domestic cell. whole. Taking account of this type of experience makes it possible to question the possible configurations between cohabitation relations and neighborly relations in any type of habitat.

Le travail du chez-soi dans les habitats participatifs, entre voisinage et cohabitation

« Restez chez vous ». Le mot d'ordre diffusé lors du confinement sanitaire en France en mars-avril 2020 repose sur des représentations largement partagées des délimitations du « chez-soi » : celui-ci relève dans la majorité des cas du foyer familial, quand ce n'est pas dans celui de la résidence ou de la colocation. Le présent article se base sur le travail de la représentation pratique du « chez-soi » dans un cas particulier, celui des habitats participatifs. Dans ces habitats, le « chez-soi » renvoie d'une part à la cellule domestique du ménage dans son logement, mais aussi au groupe habitant constitué en tant que cellule domestique à part entière. De ce fait, le mot d'ordre « restez chez vous » suscite une interrogation : quel niveau du « chez-soi » privilégier ? Cette situation met en lumière des dynamiques propres au travail du chez-soi dans les habitats participatifs, ce qui, de manière plus large, permet de se questionner sur des configurations possibles de la représentation pratique du « chez-soi » dans tout type d'habitat.

« Vivre ensemble, chacun chez soi » (Habitat Participatif Ouest, 2007) : ce slogan véhiculé dans les milieux de l'habitat participatif résume bien la démarche. D'un côté (« vivre ensemble »), ces habitats travaillent à leur mise en commun, cela aussi bien en termes de biens matériels et immatériels (bâtiments, équipements, ressources financières...) que d'expérience vécue (l'habiter). D'un autre côté (« chacun chez soi »), ce travail se conjugue avec le maintien de la cellule des foyers familiaux dans leurs logements autonomes respectifs, ce qui les différencie des habitats communautaires et des habitats partagés comme les colocations par exemple. Dès lors, les ménages voisinent autant qu'ils cohabitent, et plus exactement passent consécutivement des rapports de voisinage à des rapports de cohabitat, selon des formes d'interactions dynamiques que je propose de nommer des rapports de « voisins-cohabitants ». Cette expression correspond à un oxymore, si l'on s'accorde avec Olivier Zeller à

« distinguer ce qui relève des rapports de cohabitation, définis strictement par le cadre de la maisonnée, des rapports de voisinage, répondant à une notion élargie aux relations vécues dans le cadre d'un groupe d'immeubles ou d'un micro-espace urbain, la rue devenant l'espace électif des diverses interactions » (Zeller, 2005, p. 187).

L'habitat participatif est très minoritaire dans le paysage actuel du logement français : la Coordin'action nationale des associations de l'habitat participatif recense quelques dizaines d'habitats participatifs réalisés et quelques centaines de projets à divers stades de réalisation en France en 2017 (CNAHP, 2017), ce qui paraît tout simplement dérisoire par rapport aux 35,4 millions de logements sur ce territoire recensés par l'Insee en 2016 (Insee, 2016). Pour autant, l'idéal sur lequel il repose renvoie à un horizon normatif bien plus largement partagé. En effet, ce type d'habitat dispose d'une grande audience médiatique, militante, institutionnelle et universitaire, en particulier suite à la promulgation du chapitre 47 de la loi Alur en 2014 relatif aux statuts juridiques des habitats participatifs. Les rencontres nationales organisées par le CNAHP réunissent plusieurs milliers de participants chaque année depuis 2010, parmi lesquels un réseau associatif,

institutionnel et professionnel de plus en plus structuré et spécialisé, et un public de plus en nombreux (Carriou, d'Orazio, 2015). Les projets eux-mêmes se multiplient sur tout le territoire français (CNAHP, 2017). De manière plus centrale encore, cette manière de faire de l'habitat un projet de mise en commun recoupe des tendances qui dépassent très largement les seuls habitats participatifs. Le principe du « *vivre ensemble, chacun chez soi* » se retrouve dans « *les évolutions des lieux de la vie privée* » que définit Monique Eleb qui analyse la teneur des « *concours d'idées sur l'évolution du logement ces dernière années* » :

« les habitants semblent tous être perçus comme naviguant, dans la vie quotidienne, entre la nécessité de préserver leur autonomie sans renoncer au plaisir et au besoin de vivre en groupe. Proposer un dispositif spatial qui permette à la fois la retraite, l'indépendance et la rencontre, la vie familiale et sociale, a toujours été au centre de la réflexion sur l'architecture domestique. Tous les grands architectes, spécialistes de l'architecture domestique, ont savamment traité ce désir paradoxal de pouvoir être seul tout en étant entouré, dans un espace privé qui est aussi public, 'ensemble mais séparément', comme l'écrit l'un des lauréats de ces concours » (Eleb, 1998, p. 72-73).

Afin de rendre compte d'une forme de réalisation concrète du travail du chez-soi, cet article s'appuie sur une enquête menée entre 2014 et 2018 auprès de 16 habitats participatifs de l'Ouest de la France construits sur la période des années 1970 aux années 2010, dans le cadre d'un doctorat de sociologie (Auteur, 2020). Il n'est pas possible d'étudier le corpus de manière détaillée dans le cadre d'un tel article, mais précisons simplement qu'il peut se présenter sous la forme d'une typologie à trois entrées. Des projets « ascendants » sont l'œuvre de groupes d'habitants qui sollicitent les institutions dans le cadre d'une politique publique innovante, des projets « descendants » sont à l'initiative des institutions, et des projets « horizontaux » sont à l'initiative de groupes d'habitants qui se tiennent à distance des institutions. Marie-Hélène Bacqué et Stéphanie Vermeersch ont reconnu un profil type des habitants de ce type de démarche : des classes moyennes et supérieures travaillant dans les secteurs de l'enseignement, du médical et du social (Bacqué, Vermeersch, 2007). Le travail d'enquête montre que ce profil type est diversement représenté selon les types précédemment définis : il forme les deux tiers de la population habitante des projets horizontaux, la moitié des habitants des projets ascendants, et un tiers de ceux des projets descendants (Auteur, 2020). Ces résultats confirment à la fois l'existence d'un profil type et, dans le même temps, son effacement progressif au fur et à mesure du développement de la démarche, par le biais de son institutionnalisation, auprès d'un public plus nombreux et plus diversifié.

Le corps principal de l'enquête s'appuie sur des entretiens collectifs dans chacun des habitats, complétés par des entretiens individuels (10) et des observations participantes à des rencontres locales, régionales et nationales des réseaux de l'habitat participatif (12). La 3° partie repose sur une enquête complémentaire menée par courriels à l'occasion du confinement auprès des mêmes habitats (10 ont répondu) auxquels s'ajoutent 9 témoignages recueillis sur le forum « Échanges de bonnes pratiques entre Collectifs d'Habitants » publié sur le site internet d'Habitat Participatif France (2020).

Le propos se structure en 3 parties. La première précise en quoi les rapports de « voisins-cohabitants » relève d'un travail à deux égards : premièrement un travail de subjectivation du groupe habitant au-delà des ménages, et deuxièmement un travail de mise en commun de l'habitat. La deuxième partie étudie comment se réalisent ces rapports entre « voisins-cohabitants » dans les habitats participatifs. La troisième partie rend compte de la mise à l'épreuve de ces rapports dans le cas particulier du confinement lié à la crise sanitaire provoquée par la Covid-19 en mars-avril 2020 : cette situation particulière se révèle en effet un cadre particulièrement significatif des modes de travail à l'œuvre dans ces habitats.

Un travail de mise en commun de l'habitat

Les habitats participatifs sont l'œuvre d'habitants qui s'organisent collectivement pour mener à bien leur projet immobilier puis pour l'habiter ensemble. Il s'agit de faire de l'habitat un « projet », au sens qu'en donne Jean-Pierre Boutinet, c'est-à-dire des actions délibérées en vue d'améliorer une situation présente, selon des cadres normatifs d'action et d'évaluation (Boutinet, 2012). Le projet renvoie à une mise en commun de l'habitat. Cette définition renvoie par définition à des tentatives d'« habiter autrement » (Habitat participatif Ouest, 2017). En effet, ces manières de faire et de penser s'opposent délibérément à des facons solidement ancrées dans notre culture occidentale de configurer le privé, le public et le commun dans l'habitat (Eleb, 1998 ; Segaud, Brun, Driant, 2002; Haumont, Morel, 2005). Comme l'écrivent Claudio Secci et Estelle Thibault, « Se dessine ainsi, dans cette conception dominante, une très forte dualité entre l'intérieur privé du logement, le 'foyer', valorisé, et son extérieur 'commun', considéré comme hostile, malsain et dangereux, à moins d'en conforter le caractère public » (Secci, Thibault, 2005, p. 25). À l'éviction des espaces communs s'ajoute le principe de leur neutralisation : les espaces communs irréductibles, à commencer par les espaces de distribution, sont réduits à leur stricte fonctionnalité de seuil de séparation entre le domaine privé et le domaine public. Sauf cas particulier, ces espaces sont au mieux neutres et inhabités (pas d'occupation durable de personnes ni de décoration, pas d'aménagement visant au confort...), au pire ils sont illégitimement « squattés » (Lelévrier, Guigou, 2005, p. 64-66). L'éviction et la neutralisation des communs ne sont pas seulement des normes imposées aux habitants : ces principes sont également très largement désirés par la plupart des habitants eux-mêmes, comme l'attestent les échecs successifs des implantations de locaux communs résidentiels (LCR) prévus dans les circulaires de 1971, 1977 et 1986. Dans ce contexte général, il est bien entendu possible que des voisins nourrissent des rapports conviviaux, qu'ils se saluent, voire discutent à l'occasion, voire sympathisent et/ou s'invitent mutuellement, et qu'ils réalisent du « voisinage a maxima » entre « voisins privilégiés » (Le Borgne-Uguen, Pennec, 2004), mais la tendance générale, celle des modes de voisinage jugés « normaux », se définit sous les termes d'une « juste distance » entre des rapports jugés trop « distants » (ne pas se saluer) et ceux jugés trop « proches » (entrer dans le registre de la famille ou de l'amitié) (Paris, 2005).

C'est dans ce contexte que la construction de rapports entre « voisins-cohabitants » dans les habitats participatifs relève d'un travail particulier, volontaire, délibéré, et qui n'a rien de l'évidence. Il s'agit d'établir des rapports de voisinage particulièrement intenses, solidaires et

conviviales, sans pour autant renoncer à la séparation des logements en termes de ménages¹. La particularité des habitats participatifs ne relève pas tant de la proclamation de cet idéal (comme nous l'avons vu, cet idéal est largement partagé) que des moyens de le mettre en œuvre : il s'agit en effet de centrer l'habitat sur sa mise en commun, au lieu de le réduire et de le neutraliser. Ce centrage sur les communs se comprend premièrement en ce qui concerne ce que Philippe Bonnin nomme les « espaces communs utilitaires », c'est-à-dire les espaces et équipements qui peuvent faire l'objet d'une économie par le biais du regroupement des logements (buanderies, machines à laver...), et deuxièmement par la création supplémentaire d'« espaces communs de rencontre », c'est-à-dire d'espaces dévoués à la rencontre entre voisins et/ou à l'accueil d'activités et de personnes extérieures (salle commune, atelier commun...) (Bonnin, 1983, p. 8). De manière plus profonde encore, ce centrage sur les communs se comprend en termes d'espaces de communication, à la fois dans le sens physique du terme (des dispositifs spatiaux pour se réunir et/ou qui amènent à se croiser) et dans un sens proche de l'« espace public » tel que le définit Jürgen Habermas [1987] : les habitants sont incités à discuter potentiellement de ce qui relèverait ailleurs du domaine du privé, c'est-à-dire de ce qui n'est pas censé être discuté au-delà des ménages. À titre d'exemple, les habitants sont amenés à discuter entre voisins de l'éventuelle interdiction de la Wi-Fi (au nom de l'écologie et de la santé) [Le Grand Chemin, Chevaigné], des manières de tondre la pelouse [Les Z'écobâtisseurs, Louvigny], ou bien de l'accueil de migrants dans la salle commune [La Boîte *Noire*, Nantes]. Tout ne se discute pas entre voisins dans les habitats participatifs, mais tout ce qui peut impacter les voisins d'une manière ou d'une autre peut être soumis à la discussion, amenant par là à étendre au moins potentiellement le domaine de ce qui se discute. Aussi, le premier sujet de discussion est de convenir collectivement des limites entre ce qui est discutable ou non entre voisins, sans juger de frontières pré-établies des domaines du privé et de l'intime. Les régimes de communication à l'œuvre dans ces habitats relèvent de plusieurs types croisés de « mise en commun des accords » (Thévenot, 2006), allant des plus formels (réunions, création de règles justifiées en termes de bien commun...) aux plus tacites et non moins régulateurs (Giddens, 2005) (coprésence et croisements dans les espaces communs, partages d'expériences communes...), chacun de ces régimes de discussions étant structurellement incités et valorisés.

L'un des ressorts principaux de ce travail de mise en commun de l'habitat se réalise par un travail de subjectivation collective des habitants, qui se constituent en tant que groupe habitant. Ce groupe n'est pas seulement un groupe-en-soi, défini par des conditions similaires d'existence (comme le sont par exemple des voisins d'un quartier), mais aussi un groupe-pour-soi, qui se définit des objectifs, des règles de fonctionnement, qui s'organise pour pouvoir s'auto-mobiliser et délibérer une parole commune, qui se choisit un nom et se met en récit. Le groupe se construit comme tel avant même d'habiter ensemble, au moment de la construction du projet immobilier. Ce travail de subjectivation collective permet aux habitants de prendre une part particulièrement active dans la construction du projet immobilier, au lieu de les confier à des professionnels de l'habitat : c'est en tant qu'entité collective identifiable et mobilisable que les habitants participent voire autogèrent le travail de promotion immobilière (en jouant ou en partageant le rôle de promoteurs immobiliers), celui de la constitution des statuts juridiques et financiers (juristes et banquiers), celui

Il s'agit également de faire de l'habitat un projet politique, dans le sens du souci du bien commun, que ce soit en termes d'écologie, d'anti-spéculation, de mixité sociale et/ou générationnelle, et/ou d'animation sociale locale, mais cet aspect des habitats participatifs n'est pas l'objet de ce présent article.

de la constitution des plans et programmes du projet architectural (architectes), celui de la construction physique tant dans sa partie logistique que dans son application concrète (maître d'œuvre et artisans), et celui de la gestion des bâtiments et des relations entre voisins (syndic de copropriété ou bailleur, structure d'animation sociale locale). Par ce travail de subjectivation collective, les habitants visent à effectuer une économie financière, à réaliser un idéal politique en termes de participation ou d'autogestion, et, pour ce qui nous intéresse le plus ici, un travail sur l'habiter : il s'agit, pour reprendre un autre slogan utilisé par les associations d'habitat participatif, de se « réapproprier notre habitat », cela par la voie de sa mise en commun. Les espaces communs, tant dans leur sens physique que communicationnel, ne relèvent ni des espaces privés des ménages, ni de l'espace public, et ni des espaces intermédiaires, seuils fonctionnels et neutralisés entre le privé et le privé : il sont travaillés en tant qu'espaces investis et habités, qui constituent un « cheznous » partagé entre habitants et qui figurent « au centre du projet » [Le Fil, Le Bono]. Cela aboutit à une reconfiguration de manières d'habiter, qui ne consiste pas seulement à un travail sur les rapports entre voisins, mais aussi à la constitution du groupe habitant en tant qu'unité domestique avec laquelle les ménages doivent cohabiter.

La constitution de cette configuration n'a rien de l'évidence, tant elle s'oppose aux manières dominantes de concevoir l'habitat en France aujourd'hui, cela tant dans les représentations que dans les supports pratiques organisationnels et matériels. Ainsi, l'une des difficultés majeures auxquels font face les groupes désireux de monter des habitats participatifs est d'obtenir des prêts bancaires pour leur projet immobilier, dans un contexte où toute option juridique sortant de la propriété exclusive au niveau des ménages est considérée comme un risque en termes de garanties financières. Aussi, nombre de groupes d'habitants se voient contraints d'opter pour le statut juridique de la copropriété, alors que ce statut fondé sur la propriété individuelle était précisément celui qu'ils voulaient éviter [Gille Pesset, Betton ; La Bosse, Saint-Nazaire]. Une autre difficulté est d'obtenir des soutiens financiers, à commencer par des prêts à taux zéro ou des aides à la construction écologique, puisque l'ensemble de ces dispositifs sont pensés en termes de propriété individuelle. Dans le même ordre d'idée, les opérateurs de viabilisation pour les terrains (eau, gaz, électricité, téléphonie) ne savent pas comment gérer des clients qui ne relèvent ni des promoteurs qui achètent des terrains pour les revendre, ni de privés qui construisent leur maison individuelle. Les difficultés se matérialisent également quand des bailleurs sociaux participent voire initient de tels projets : le cadre réglementaire les contraint à ne pas pouvoir justifier le financement d'espaces communs (considérés comme des « surcoûts »), ni la reconnaissance des habitants en dehors des critères administratifs et anonymes pour l'attribution des logements (reconnaître le critère de la participation des habitants à la construction du projet serait considéré comme un passe-droit illégal), et ni, in fine, la réelle unification des opérations immobilières mêlant des logements sociaux à des logements en accession libre [Ecocum, Loperhet; Les Petits Moulins, Rezé]. Par ailleurs, ce travail de subjectivation collective de l'habitat heurte les représentations dominantes, en grande partie partagée par les habitants de ces projets eux-mêmes, en termes de droit de disposer de manière absolue et exclusive de son propre logement sans avoir à en référer aux voisins, à commencer par ce qui concerne le droit de revendre son bien immobilier ou de le transmettre aux enfants. En un mot, l'objectif à première vue consensuel de créer davantage de solidarité et de convivialité entre voisins par la voie de la mise en commun de l'habitat s'avère finalement très compliqué à mener dans la pratique, tant il se confronte au contexte matériel et idéel dominant de la constitution de l'habitat en vigueur en France aujourd'hui.

DES RAPPORTS DE « VOISINS-COHABITANTS »

Par leur travail volontaire, les habitants des habitats participatifs réalisent des rapports réciproques qui dénotent de la norme dominante. Ils éprouvent eux-mêmes des difficultés à nommer les modalités de ces rapports : « nous sommes quelque chose entre des voisins, des amis, et de la famille. Il faudrait inventer un nouveau mot pour ça », dit ainsi l'un d'entre eux [Les Z'écobâtisseurs, Louvigny]. Cette indétermination apparente relève d'une configuration dynamique entre les unités domestiques constitués d'une part par les ménages et d'autre part par le groupe habitant. Celle-ci se reconnaît à propos de diverses activités constitutives des unités domestiques.

Cette configuration dynamique se réalise en premier lieu dans la gestion du linge. Mettre en partage des buanderies et des machines à laver peut se comprendre comme un acte symbolique de constitution de l'unité domestique du groupe habitant, dans un contexte culturel dans lequel s'exprime l'idée qu'on « lave son linge en famille », dans la routine du quotidien et dans l'arrièrescène de la présentation de soi (Kaufmann, 1992). Mettre en partage la buanderie ne signifie pas mélanger le linge cependant : les habitants des habitats participatifs ne partagent leurs lessives qu'à titre exceptionnel, par exemple pour du linge de chantier ou de jardinage, ou dans le cas de personnes seules qui regroupent leur linge pour remplir plus vite une machine, tout en remarquant qu'elles préféreraient utiliser une machine à plus petit calibre [La Bosse, Saint-Nazaire]. Si la mise en commun des buanderies et des équipements matérialise l'unité domestique du groupe habitant, celle des ménages est maintenue techniquement et symboliquement dans la gestion du linge. Le groupe habitant ne se substitue pas aux ménages : les deux unités coexistent et interagissent. Les voisins s'amusent ainsi de se retrouver et de passer du temps dans les buanderies, qui constituent « l'un des plus haut lieu de sociabilité » comme le dit un habitant [Le Fil, Le Bono]. Par ailleurs, des débats relatifs au choix d'utiliser ou d'éviter l'utilisation des sèches-linges se sont montrés plus clivants que des questions explicitement politiques, mettant en lumière la tension dynamique des discussions à savoir ce qui doit relever du privé ou du registre de la justification dans le cadre de la mise en commun [La Bosse, Saint-Nazaire].

La configuration dynamique se retrouve en deuxième lieu dans la gestion de la cuisine. Les équipements et les activités relatives à la commensalité figurent parmi les premiers éléments qui matérialisent l'unité du groupe habitant. Même les salles communes les moins équipées comprennent des tables, des chaises, des couverts, un évier, un frigidaire. Les repas et apéritifs partagés ponctuent l'activité collective des habitants. Pour autant, chaque logement dispose de ses équipements privés, et chaque ménage mange chez soi, sauf occasion exceptionnelle².

² Ce rapport entre la cuisine et la famille est à inscrire dans le contexte culturel française : il dénote d'autres contextes culturels, parmi lesquels les habitats similaires en Scandinavie, Allemagne et Amérique du Nord, qui comprennent leurs cuisines collectives régulièrement utilisées [Labit, 2013].

La configuration dynamique se matérialise, enfin, dans l'éducation des enfants. Les enfants provoquent l'intensité des liens entre voisins, pour le meilleur et pour le pire. Aussi, dans un contexte où les liens sont structurellement incités, c'est à leur égard que se tissent aussi bien les meilleures ententes que les plus grandes tensions. Les enfants restent classiquement sous l'autorité de leurs parents, comme le rappellent en particulier les parents en périodes tendues. Pour autant, nombre d'habitants s'estiment comme des « presque parents » des enfants des autres [Habitat Différent, Angers], et les personnes extérieures aux habitats (dans le milieu scolaire, de loisir, amical...) s'y perdent parfois. Cela se manifeste par les déplacements incessants des enfants chez les uns et les autres sans avoir à en référer les parents, et par des rapports personnels de proximités tissés entre certains enfants et adultes, dont certains sont désignés comme parrains et marraines, ou se considèrent comme des grands-parents d'adoption [Les Z'écobâtisseurs, Louvigny; Escapades, Nantes]. Cela se manifeste aussi dans le partage de certaines célébrations familiales, qui s'ajoutent aux célébrations dans le cadre des ménages : anniversaires, Pacques, Halloween, Noël, mariages, naissances. Cela se manifeste également dans l'intensité des relations que maintiennent les enfants qui ont grandi ensemble, sans construire pour autant de rapports amoureux, comme s'ils respectaient l'obligation de l'exogamie sociale. Cela se manifeste encore dans la discussion parfois controversée à savoir si tous les adultes peuvent parler avec autorité aux enfants des autres, et si oui, sous quelles conditions et sous quelles formes.

Chacune de ces situations peut se retrouver des habitats jugés plus « ordinaires », c'est-àdire dans lesquels les rapports entre voisins n'est pas l'objet d'un tel travail de mise en commun. En effet, la particularité des habitats participatifs est d'inciter délibérément et structurellement ce travail dans le cadre d'un projet global, avec ce que cela suppose en termes de modalités opératoires et évaluatives (Boutinet, 2012). Dès lors, l'absence de telles dynamiques entre les cellules domestiques des ménages et celle du groupe habitant ne sont pas considérées comme une modalité normale des rapports de voisinage dans les habitats participatifs, mais comme une forme de désaveu et d'échec. Aussi, les habitats participatifs sont particulièrement soumis aux tensions pragmatiques que reconnaît Marc Breviglieri dans toute forme de cohabitation, entre d'un côté l'horizon de l'« excès de proximité » et de l'autre celui de l'« excès de distance » (Breviglieri, 2009). Le premier se retrouve, parfois de manière explosive, quand des habitants se sentent indignés et violés dans leurs droits de disposer de leur habitat, soit qu'ils ont l'impression que l'on empiète sur leur territoire propre (aussi bien dans un sens physique que symbolique, ce qui amène par exemple à ajouter des clôtures), soit que l'on empêche des formes de spontanéité (quand il faut demander l'avis aux voisins avant d'agir), soit que l'on se sente déprécié et méprisé (dans un contexte normatif jugé trop pressant). L'excès de distance, du moins aux yeux de ceux qui défendent la pérennité du caractère en-projet des habitats, se retrouve de manière moins éclatante mais plus habituelle quand les habitants renoncent progressivement à alimenter les espaces communs de communication, à monter des projets collectivement, et à maintenir les horizons normatifs affichés dans « l'esprit du projet » [La Bosse, Saint-Nazaire] – en un mot quand les expériences des habitats se banalisent.

Un exemple concret peut permettre d'illustrer le propos. Dans l'un des habitats [*Le Clos d'Émile*, Bouvron], un couple a donné naissance à un enfant. Les voisins se sont réjouis de la nouvelle et se sont apprêtés à accueillir avec la plus grande joie ce « *bébé de l'éco-hameau* », en préparant des jouets et des vêtements. Mais cette initiative n'était pas du goût des parents. Cela ajoutait à leur malaise global au sein du groupe et de l'habitat. La situation se dégrade au cours des mois suivants : les voisins se plaignent de se voir refuser toutes les invitations envers l'enfant, et même de le voir et d'être présentés. Dans cette situation, chacune des parties (les parents et leurs voisins) se sent potentiellement dépossédée de ses rapports attendus envers l'enfant. D'une manière plus générale, cette situation cristallise des désaccords manifestes et jugés très dérangeants en termes des rapports réciproques attendus entre voisins. Alors que les voisins estiment inacceptable que tous les habitants ne se saluent pas, ne discutent pas, ne s'invitent pas les uns chez les autres, ne participent pas aux actions communes, et n'ouvrent pas grands leurs portes et leurs fenêtres, le couple de parents se réfugie de plus en plus derrière leurs rideaux et leurs volets, avant de partir définitivement.

Ce cas singulier (mais non isolé dans son principe) montre, au-delà de la capacité de pression (tout bienveillante soit-elle) dont peut faire preuve un groupe à l'égard des autres voisins, que la mise en commun de l'habitat dans l'horizon de susciter de la solidarité et de la convivialité relève, au-delà d'un consensus apparent, d'un véritable travail à contre-courant de certaines habitudes les plus ancrées. Les habitants, y compris ceux qui se montrent les plus satisfaits de l'expérience, témoignent que celle-ci suppose non seulement un travail collectif parfois éprouvant, mais aussi un travail sur soi qui met à l'épreuve ses propres capacités à habiter, et en particulier ses dispositions à pouvoir mettre en question les définitions de ce qui relève du privé et de ce qui relève du domaine de ce qui se discute. Les habitats participatifs relèvent par définition d'habitats particulièrement solidaires, du moins dans le sens de rapports rapprochés entre habitants, mais, contrairement à une idée reçue (en grande partie véhiculée par ses promoteurs associatifs et institutionnels), ce n'est pas une manière de travailler l'habiter qui garantie de la sécurité ontologique aux habitants qui en manquent individuellement : c'est au contraire auprès des personnes manquant d'estime de soi que se retrouve la plupart des habitants qui vivent mal de cette manière d'habiter, voire qui en souffrent. Pour les autres en revanche, c'est-à-dire pour la majorité des personnes qui réussissent avec plus ou moins d'aisance l'épreuve (dans le sens de Laurent Thévenot, 2006) de la cohabitation entre ménages, l'expérience se montre particulièrement riche : non seulement les habitants trouvent les moyens de renforcer leur sécurité ontologique, mais ils peuvent également prendre appui sur leur habitat pour s'ouvrir encore plus au monde avec les voisins-cohabitants et au-delà, ce qui renvoie aux deux dimensions constitutives de l'habiter selon Marc Breviglieri (2006). Une bonne illustration de ce phénomène est résumée par un habitant :

« Je me sens en sécurité chez moi. On ne ferme pas chez nous [...] j'ai confiance, je sais qu'il y a les autres. S'il y a un problème, je peux compter sur eux, que je sois chez moi ou pas. On se prend pas la tête entre voisins, à savoir si on fait trop de bruit, ou quoi. Si il y a un problème, on discute, et c'est tout, on est suffisamment en confiance pour se dire les choses. Et d'évacuer toutes ces conneries, ça me permet d'être plus disponible. Ça me permet de sortir de chez moi, de faire d'autres trucs, de délaisser tout ça pour être à ce que je fais. C'est

ça surtout qui est important dans les habitats groupés, dans ce que je vis en tous cas » [*La Cie Rit*, Saint-Germain sur Ille].

C'est au détour de ce travail sur les unités domestiques habitantes que les habitants des habitats participatifs réalisent le projet de mieux « se réapproprier [leur] habitat ». C'est également au détour de ce travail que les groupes arrivent avec plus ou moins de réussite à participer en tant que tels à l'animation sociale locale, en participant à des organisations et événements locaux, (fêtes de quartier, carnavals, politique municipale de la liste en place ou d'une liste d'opposition...), ou en organisant et accueillant de l'activité au sein de l'habitat, dans la salle commune ou non : réunions, débats, projections de films, concerts, ateliers de type *Do It Yourself*, chantiers participatifs...

DES MANIÈRES D'HABITER À L'ÉPREUVE **DU** CONFINEMENT SANITAIRE

Le travail des rapports de voisins-cohabitants dans les habitats participatifs se révèle particulièrement au détour d'épreuves, des choix et des tensions qu'elles suscitent. Le confinement sanitaire de mars-avril 2020 en est certainement l'un des plus marquants, ce qui justifie d'y consacrer la troisième partie de cet article. En effet, la consigne du « restez chez-vous » y suscite un questionnement, puisqu'elle pose frontalement la question de savoir s'il faut privilégier le « chez-soi » des logements par ménages ou le « chez-nous » du groupe habitant. Une enquête complémentaire à l'enquête de thèse, effectuée en période de confinement, permet de dégager trois types de réactions dans un corpus qui mêle 9 habitats du corpus d'enquête de thèse aux 10 témoignages recueillis sur le forum « Échanges de bonnes pratiques entre Collectifs d'Habitants » publié sur le site internet d'Habitat Participatif France (2020).

Un premier type de réaction renvoie à un confinement par ménages. Les activités collectives sont interrompues. Les seules nouvelles délibérations collectives concernent l'application des règles de prévention sanitaire. Il s'agit en définitive d'une suspension provisoire des rapports spécifiques aux habitats participatifs. « Chaque foyer reste confiné dans son foyer. Nous n'utilisons plus la salle commune », écrit ainsi un habitant du Grand Chemin à Chevaigné. « Il ne m'est pas une seule seconde venu à l'esprit que l'on pouvait envisager de mutualiser nos cellules de confinement au sein d'un habitat participatif. Je serais choqué que certains l'aient fait », écrit quant à lui un habitant d'Escapades à Nantes.

Un deuxième type de réaction renvoie à un maintien des interactions entre ménages mais de manière limitée et distanciée, à l'image des habitants de la *Cie Rit* :

« Nous poursuivons nos interactions entre voisins tout en étant vigilants. On évite les contacts physiques, on ne se rassemble plus que dehors, mais on maintient des temps conviviaux et des activités à plusieurs. Il y a six enfants ici, dont une partie en garde alternée, générant des échanges avec l'extérieur que l'on ne maîtrise pas. Ils ont squatté la salle commune, rendant sans doute un peu illusoire la décision des adultes de ne plus s'y regrouper. On a toujours des interactions avec nos voisins du village pour des échanges de service et de matériel, en maintenant nos distances physiques. Et comme partout je suppose,

nos espaces ont pris un coup de jeune : on jardine, on bricole, on range, on nettoie... » [*La Cie Rit*, Saint-Germain sur Ille].

Dans ces habitats, les espaces communs sont fermés ou bien mobilisés comme bureau pour le télétravail. En revanche, les habitants profitent de l'occasion pour avancer les chantiers d'amélioration et d'entretien des équipements communs. Dans une logique d'échanges de services, des habitants proposent aux voisins de compléter leurs courses quand ils y vont, en particulier pour les personnes âgées. Les outils de télécommunication sont très sollicités, « ce qui disconvient à certains », précise un habitant des Z'écobâtisseurs à Louvigny. Dans ce dernier habitat, des activités collectives sont spécifiquement organisées pour l'occasion, chacun restant à distance, à l'extérieur ou sur les balcons : une lecture collective quotidienne, des chants, l'applaudissement de 20h en soutien au personnel soignant, la mise en place d'une vente de paniers de légumes.

Un troisième type de réaction renvoie à un mode clairement collectif du confinement. Quand bien même les adultes respectent davantage les mesures de distance envers les adultes des autres ménages, l'unité de confinement privilégiée est le groupe habitant, à l'image de ces témoignages :

« Pour notre part, nous nous confinons collectivement, c'est-à-dire au niveau de l'immeuble. Cela pour les mêmes raisons qui sont exposées au-dessus [dans le forum] : il nous aurait paru lunaire d'empêcher nos enfants d'aller chez les voisins du dessous ou du dessous, et, d'une façon plus générale, parce que nous estimons que notre chez-nous est celui de l'immeuble, et non celui de notre logement familial » [Ékoumène, Brest].

Ici encore, les activités de convivialité et les chantiers collectifs sont maintenus, avec toujours les mêmes gestes de distance entre voisins en dehors des ménages, mais les habitants continuent de se rendre chez les uns et les autres, à commencer par les enfants. La distinction principale d'avec le type de réaction précédent est que le groupe habitant est mobilisé en tant que tel comme support pour organiser collectivement le confinement. Les courses ne sont pas seulement l'objet d'échange de service entre ménages, elles sont mutualisées à l'échelle du groupe habitant dans l'idée que cela permette de limiter les sorties à l'extérieur. Cela suppose la mise en place d'une organisation spécifique pour l'occasion. Aussi, les habitants se réunissent encore plus souvent et longtemps que d'habitude. Ces réunions sont l'objet, en plus de l'organisation collective à propos des courses et des procédures sanitaires, de discuter collectivement des mesures à prendre en ce qui concerne les personnes jugées les plus vulnérables ou exposées, et d'échanger (parfois longuement) sur les états d'âmes des uns et des autres sur la situation du moment, et de travailler sur la confiance mutuelle et/ou les tensions entre habitants. Les groupes organisent des activités spécifiques pour l'occasion, en destination du groupe habitant ou au-delà: projections de films, activités pour les enfants, ateliers de confection de gel hydro-alcoolique ou de masques.

Les témoignages recueillis permettent de dégager des variables qui déterminent plus ou moins ces différentes options de confinement. Certaines hypothèses émises par les habitants euxmêmes ne résistent pas à l'épreuve de la comparaison : la présence ou non d'enfants, de personnes jugées à risque, ou de personnes contraintes de travailler à l'extérieur, jugées justifier des prises de positions dans le sens du confinement collectif ou par ménages, sont manifestement travaillées

différemment selon les cas. En revanche, la variable apparemment la plus déterminante renvoie aux dynamiques de groupe apparentes dès la phase de construction du projet immobilier, et dont l'épreuve du confinement paraît un révélateur aussi bien au sens de ce qui révèle et confirme quelque chose déjà présent que de ce qui le réalise concrètement. Cette variable recoupe la typologie présentée en introduction en termes de projets horizontaux, ascendants et descendants. En effet, aux côtés d'un habitat traversé par des conflits internes depuis quelques années [Les Ajoncs, pseudonymel, trois habitats sur les quatre du corpus qui se confinent par ménages sont des projets descendants, c'est-à-dire à l'initiative d'institutions [Escapades, Nantes; Le Grand Chemin, Chevaigné ; Voisins et etc., Lille]. Or, ces types de projets sont déjà, en temps normal, les plus proches de l'habitat structuré par la séparation des ménages (Auteur, 2020). Les groupes ascendants (qui sollicitent les institutions dans le cadre d'une politique publique innovante) et plus encore les groupes horizontaux (qui se tiennent à l'écart des institutions) sont quant à eux plus nombreux à se confiner de manière collective. Ils sont surreprésentés sur le forum de discussion organisé par Habitat Participatif France, laissant supposer qu'ils estiment plus que les autres que leur expérience relève de la singularité dont le récit mérite d'être partagé, ce qui participe au travail de subjectivation collective. Par ailleurs, les habitants ayant opté pour le confinement collectif se sont posés collectivement (et parfois de manière tendue) la guestion de leur niveau de confinement, alors que la majorité des habitants ayant opté pour le confinement par ménages ont pris cette option pour une évidence qui n'était pas à discuter. Cela montre à quel point la gamme des possibles en ce qui concerne les orientations collectives sont en première instance conditionnés par la disponibilité pratique et active d'espaces communs de communication et de délibération : faute de tels espaces, les configurations par défaut s'imposent, ce qui renvoie en l'occurrence au « chacun chez soi » par ménages.

Enfin, les témoignages recueillis montrent que ce travail habitant affectent les ressentis des habitants, aussi bien en termes de joies que de sentiment de doute et d'inquiétude voire de culpabilisation diffuse, comme le résume très bien ce témoignage sur le forum :

« on oscille en permanence entre une impression de colonie de vacances (le printemps s'est installé, on est à la campagne, on a de l'espace, les enfants jouent dehors...) et une certaine gravité... La conscience qu'avec les enfants le confinement individuel est presque impossible, donc on accepte la sociabilité intérieure avec davantage de plaisir que de fatalité, il faut bien le reconnaître, le plaisir de vivre ensemble se trouvant renforcé par le fait que nous sommes tous présents (ados compris ce qui n'est pas si fréquent !) et plus attentifs et solidaires que jamais les uns vis-à-vis des autres. Mais les entrées et sorties sont aussi nombreuses car certaines personnes continuent de travailler avec l'extérieur (dont certains en première ligne), et nous n'avons pas trop d'illusion sur l'efficacité de notre confinement collectif... ce qui laisse planer une certaine inquiétude pour les quelques personnes fragiles qui vivent avec nous. Rentrera, rentrera pas... la frontière peut être mince entre le paradis et la catastrophe. [...] Malgré cette légère inquiétude, il est clair que nous nous sentons pour l'instant ultra-privilégiés. On refait un point dans quelques semaines...» [Colibres, Forcalquier].

En définitive, l'épreuve du confinement, parmi d'autres expériences plus quotidiennes, montre à quel point l'agencement du chez-soi tel qu'il se réalise dans les habitats participatifs relève d'un travail qui n'est pas toujours perçu quand on se focalise sur les rapports des habitants avec les autres acteurs de la politique publique du logement et de l'urbanisme (Bresson, Tummers, 2014 ; Carriou, d'Orazio, 2014 ; Devaux, 2015 ; Hammouche, 2020) : il s'agit d'une forme de « *politique de l'habiter* » (Fijalkow, 2017) qui engage intimement la subjectivité des habitants et de leur expérience habitante, de l'appropriation de leur logement à leur participation à la vie de la cité.

Bibliographie

SERVAIN Pierre, 2020, *Faire de l'habitat un espace commun. Le travail de l'appropriation habitante dans les habitats participatifs*, thèse de doctorat en sociologie soutenue le 13 octobre 2020, Labers, Université Bretagne Occidentale, Brest

BACQUÉ Marie-Hélène, VERMEERSCH Stéphanie, 2007, *Changer la vie ? Les classes moyennes et l'héritage de mai 68*, Les Éditions de l'Atelier

BOLTANSKI Luc, CHIAPELLO Ève, 1999, Le nouvel esprit du capitalisme, Gallimard (Nrf Essais)

BONNIN Philippe (dir.), 1983, *Habitats autogérés*, Éditions Alternatives / Syros

BOUTINET Jean-Pierre, 2012, *Anthropologie du projet*, Quadrige (Manuel)

BRESSON Sabrina, TUMMERS Lidewij : 2014, « L'habitat participatif autogéré en Europe : vers des politiques alternatives de production du logement ? », Métropoles, n°15, metropoles.revues.org/4960 (consulté en décembre 2017)

BREVIGLIERI Marc, 2009, L'insupportable. L'excès de proximité, l'atteinte à l'autonomie et le sentiment de violation du privé. In Marc Breviglieri, Claudette Lafaye, Danny Trom, *Compétences critiques et sens de la justice*, Economica, pp. 125-149

BREVIGLIERI Marc, 2006, Penser l'habiter, estimer l'habitabilité. Traces, n°23

CARRIOU Claire, D'ORAZIO Anne, 2015, 'L'habitat participatif', quand les institutions militent. *Socio-anthropologie*, n°32, pp. 139-154

DEVAUX Camille, 2015, *L'habitat participatif. De l'initiative habitante à l'action publique*, Presses Universitaires de Rennes (Géographie sociale)

ELEB Monique, 1998, L'habitation, entre vie privée et vie publique. In Marion Segaud, Catherine Bonvalet, Jacques Brun (dir.), *Logement et habitat. L'état des savoirs*, La Découverte, (Textes à l'appui), pp. 68-74

GIDDENS Anthony, 2005 (1987), *La Constitution de la société. Éléments de la théorie de la structuration*, Presses Universitaires de France

HABERMAS Jürgen, 1987, *Théorie de l'agir communicationnel. Tome 1. Rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, Fayard (L'espace du politique)

HAMMOUCHE Abdelhafid (dir.), 2020, *La démocratisation de l'habitat participatif*, Septentrion (Le regard sociologique)

HARDIN Garret, 2018 (1968), *La tragédie des communs*. Suivi de 'Extension de la tragédie des communs', Presses Universitaires de France

KAUFMANN Jean-Claude, 1992, La Trame conjugale. Analyse du couple par son linge, Nathan

LABIT Anne, 2013, Habiter et vieillir en citoyens actifs : regards croisés France-Suède, *Retraite et société*, n°65, pp. 101-120

LE BORGNE-UGUEN Françoise, PENNEC Simone, 2004, Les stratégies des personnes âgées. In Dominique Argoud, Françoise Le Borgne-Uguen, Jean Mantovani, Simone Pennec, Philippe Pitaud, *Prévenir l'isolement des personnes âgées. Voisiner au grand âge*, Dunod, pp. 75-111

LELÉVRIER Christine, GUIGOU Brigitte, 2005, Les incertitudes de la résidentialisation. Transformation des espaces et régulation des espaces . In Bernard Haumont, Alain Morel (dir.), *La société des voisins. Partager un habitat collectif*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 51-68

FIJALKOW Yankel, 2017, « Du confort au bonheur d'habiter », *Sciences et bonheur*, n°2, pp. 17-26

HABITAT PARTICIPATIF OUEST, 2017, « Habiter autrement... pourquoi pas ? », plaquette de présentation

HAUMONT Bernard, MOREL Alain (dir.), 2005, *La société des voisins*, *Partager un habitat collectif*, Édition de la Maison des Sciences de l'Homme

SECCI Claudio, THIBAULT Estelle, 2005, Espace intermédiaire. Formation de cette notion chez les architectes. In Bernard Haumont, Alain Morel (dir.), *La société des voisins. Partager un habitat collectif*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 23-35

SEGAUD Marion, 2007, *Anthropologie de l'espace. Habiter, fonder, distribuer, transformer*, Armand Colin (Collection U)

SEGAUD Marion, BRUN Jacques, DRIANT Jean-Claude (dir.), 2002, *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Armand Colin

THÉVENOT Laurent, 2006, *L'action au pluriel*, sociologie des régimes d'engagement, La Découverte

ZELLER Olivier, 2005, « Espace privé, espace public et cohabitation. Lyon à l'époque moderne », dans Haumont, Morel (dir.), *La société des voisins. Partager un habitat collectif*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 187-207

Sitographie

Site de la Coordin'action nationale des associations de l'habitat participatif (CNAHP), « Cartographie de l'habitat participatif/Carte complète », <www.habitatparticipatif.eu/cartographie-de-lhabitat-participatif-2017/> (consulté en janvier 2019)

Site de Habitat Participatif France, page « Échanges de bonnes pratiques entre Collectifs d'Habitants », <www.habitatparticipatif-france.fr/?EchangesPratiquesCollectifsdHabitants> (consultée en avril 2020)

Site de l'Insee, 2016, « Parc de logement en France au 1^{er} janvier 2016 », <www.insee.fr/fr/statistiques/2533533> (consulté en janvier 2019)